

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 octobre 2023

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERALT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ajoute un ordre du jour, point numéro 5 : les indemnités de stage de Nolan Gilot.

1. Déclaration d'intention d'aliéner

1-1 B 231 - 11 rue de la Bruyère -

Vu la délibération du conseil communautaire du 04 février 2020 instaurant le droit de préemption urbain et déléguant l'exercice du droit de préemption urbain aux communes membres ;

Considérant le courrier reçu en Mairie le 02 octobre 2023 concernant une demande de déclaration d'intention d'aliéner dans le cadre de la vente de l'immeuble cadastré B 231 situé 11 rue de la Bruyère à Charchigné, classé en zone UB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De ne pas préempter sur l'immeuble cadastré B 231
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

1-2 B 294 - 19 rue des Pas-

Vu la délibération du conseil communautaire du 04 février 2020 instaurant le droit de préemption urbain et déléguant l'exercice du droit de préemption urbain aux communes membres ;

Considérant le courrier reçu en Mairie le 16 octobre 2023 concernant une demande de déclaration d'intention d'aliéner dans le cadre de la vente de l'immeuble cadastré B 294 situé 19 rue des Pas à Charchigné, classé en zone UA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De ne pas préempter sur l'immeuble cadastré B 294

- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

2. Ressources humaines : création d'un poste d'agent d'animation

Monsieur le Maire indique que l'embauche d'une animatrice est nécessaire pour apporter un soutien à la directrice du centre de loisirs pour les vacances et les mercredis. Cette personne devra gérer le service cantine, le portage de repas et du ménage. A l'avenir ce poste pourra évoluer, et ainsi être amené à gérer le foyer des jeunes.

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ❖ De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie B, Animateur, du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 à raison de 35h hebdomadaires.
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

3. Mise à jour du plan d'épandage et des effectifs du GAEC de La Petite Vallée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation du public a lieu du mardi 16 octobre 2023 au 13 novembre 2023 en Mairie concernant une demande d'enregistrement présentée par la GAEC de La Petite Vallée, implanté à Charchigné, en vue d'agrandir son cheptel de vaches, le projet est de passer de 160 à 200 vaches. Monsieur le Maire précise que ce projet s'inscrit dans la procédure des installations classées pour la protection de l'environnement et que les communes concernées par ce projet doivent rendre un avis, maximum dans les quinze jours suivants la fin de la consultation. Monsieur le Maire donne lecture de la notice explicative transmise lors de l'envoi de la convocation du présent conseil municipal et expose les principaux éléments constitutifs de ce dossier (plans du projet et d'épandage). Un débat s'engage entre les membres du conseil municipal sur le projet et il est décidé de procéder à un vote afin d'émettre un avis sur ce dossier.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ❖ D'émettre un avis favorable à la mise à jour du plan d'épandage et des effectifs du GAEC de La Petite Vallée

4. Etang

Monsieur le Maire informe le conseil que l'étang et la maison situé au 4 rue du Château à Charchigné sont à vendre. Monsieur le Maire souhaite faire une proposition à 120 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour et 1 contre, décide :

- ❖ De faire une proposition, pour le lot de l'étang et la maison à 120 000 €.
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

5. Indemnités de stage Nolan Gilot année 2022/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Nolan GILOT a réalisé un stage aux services techniques pendant l'année scolaire 2022/2023. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour sa motivation et l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De verser la somme de 480 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Monsieur Nolan GILOT.

*** Affaires scolaires et animation jeunesse :**

Madame Guerault et Monsieur le Maire expose le projet de la directrice du centre de loisirs d'organiser un camp pour les 8/12 ans pour les vacances d'été. Le projet est de partir à Clecy, pendant 5 jours et 4 nuits. Monsieur le Maire présente un devis de 4170 € qui comprend le gîte en pension complète pour 16 enfants et deux adultes, les activités sont incluses (escalade, parcours d'orientation, accrobranche, canoë, luge d'été). Une participation sera demandée aux familles.

*** Affaires rurales et agricoles :**

Monsieur Gerault indique avoir fait le tour de la commune avec Monsieur BOURGE Anthony afin de faire un état des lieux des panneaux à changer sur la commune. Une douzaine de panneaux sont à changer, nous sommes dans l'attente du devis du fournisseur.

*** Affaires urbaines :**

Monsieur SOULARD indique qu'il a rencontré plusieurs architectes pour la rénovation de la maison situé au 1 rue de la Bruyère. Nous n'avons pas de devis pour l'instant.

*** Ressources humaines :**

Le pot de fin d'année avec le personnel communal se déroulera le 05 décembre prochain à 18h30.

*** Divers :**

Mme Guerault informe les autres conseillers que 55 personnes seront présentes au repas du CCAS, elle en profite pour faire un tour de table afin de savoir combien de conseillers seront présents, toute l'équipe municipale sera là afin d'assurer le service, seul monsieur Soulard sera absent étant donné qu'il travaille.

Le repas du CCAS sera animé par un jeune chanteur, Victor qui a animé le marché des producteurs le 10 octobre 2023. Il commencera vers 15h30 et jouera pendant 1h00 environ.

Monsieur le Maire indique que la formation 1^{er} secours prévu le 30 novembre 2023 est reportée en 2024, faute d'un nombre suffisant de participants.

Des travaux sont en cours dans le logement du 21 rue du Stade, afin de le mettre en location.

Monsieur Caps souhaite savoir quel est le rôle de la mairie dans l'affaire des chevaux, étant donné que la mairie a été citée à plusieurs reprises. Monsieur le Maire lui indique que ce genre d'affaire relève de la gendarmerie, et qu'une enquête est en cours.

Monsieur le Maire clos la séance à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 21 novembre 2023 à 20h 00

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE